

## L'APPROPRIATION DU SOL DANS LA RÉGION D'ANSE

### AUX XIV<sup>e</sup> et XV<sup>e</sup> SIÈCLES

#### *ANSE ET LES PROMOTEURS LYONNAIS*

Qui parle d'appropriation du sol est tenté d'ajouter, dès lors qu'il s'agit de villages ou de bourgades proches d'une métropole régionale, «par les habitants de la ville». Dans le cas d'Anse, située à quelques 25 kms au nord de Lyon, la tentation est justifiée. Les documents médiévaux la rendent encore plus irrésistible.

Les placements qu'opéraient alors les Lyonnais dans les campagnes d'alentour sont, en effet, relativement faciles à répertorier : le consulat de Lyon, de temps à autre, faisait faire un recensement des patrimoines à des fins fiscales, et plusieurs de ces «Nommées» ont été conservées (1).

On sait, par exemple, qu'en 1388, Anse vient en tête des paroisses rurales auxquelles s'intéressent les citadins : 4.123 fr. de capital déclaré (sur 53.334 fr. en tout), dont 3.153 fr. en biens fonciers, qui couvrent environ 71 ha, aux mains de 40 habitants de Lyon. On sait aussi qu'en 1493, 32 Lyonnais possèdent à Anse 20 maisons, 46 ha de terre à froment, 18 ha de vignoble et 33 ha de pré, soit 97 ha en tout. Que de chiffres pour une période qui en offre si peu. En vertu de ces précisions inhabituelles, l'appropriation du sol par les Lyonnais risque d'accaparer l'attention. Mais les terres aux mains des citadins ne représentent, en 1388, que 4,6 % du terroir d'Anse (qui mesure environ 1.520 ha), en 1493, pas plus de 6,3 %. Il n'est donc pas question d'oublier les Ansois, qui sont, au reste, assez nombreux pour ne point passer inaperçus.

La population d'Anse à la fin du XV<sup>e</sup> siècle est presque la même qu'au début du XX<sup>e</sup> siècle : environ 2.000 habitants, ce qui fait d'Anse la seconde agglomération du comté. Pour donner un sens aux chiffres donnés ci-dessus, il faudrait fournir en même temps nombre d'explications : comment le sol est réparti entre les habitants; celui qui laboure et taille possède-t-il le sol qu'il travaille; ceux qui ne vivent point directement d'agriculture ont-ils tendance à

devenir des accapareurs de terre; comment se fait-il qu'une communauté aussi importante laisse glisser tant de parcelles de bonne terre aux mains d'étrangers, etc.

A l'échelon supérieur de la société locale, on peut poser les mêmes questions. Dans la région lyonnaise, les alleux roturiers sont devenus très rares. Comme les réserves seigneuriales sont réduites à leur plus simple expression (un jardin, quelques pièces de pré et de vigne, des bois), la condition normale des biens fonciers est la tenure perpétuelle et héréditaire. Sur chaque parcelle pèse un cens annuel, en général peu élevé, et des taxes de mutation dont le taux, en revanche, est très fort. Une seigneurie foncière, ou «rente noble», est donc chose profitable autant qu'honorifique. Tout comme les tenures qui les composent, ces rentes nobles sont vendues, échangées, mises en gage, et la carte des seigneuries foncières est sans cesse remaniée.

A première vue, ce sont toujours les chevaliers et donzeaux qui vendent, et ce sont toujours les mêmes qui achètent : les chapitres, les abbayes, les hommes d'affaires de Lyon, parfois des «bourgeois d'Anse» enrichis par l'agriculture, le négoce ou le notariat. Pourtant les familles chevaleresques ne disparaissent pas de la scène ansoise. Il arrive qu'églises et bourgeois, tous bien munis d'argent liquide, se disputent la même seigneurie. Il est important de déterminer qui, à ce niveau de l'appropriation du sol, a tiré profit des terribles secousses du XIV<sup>e</sup> siècle, puis de l'essor qui leur a succédé.

Malheureusement, on ne peut trouver dans les documents disponibles les réponses claires et détaillées qu'apportent les «nommées» à propos des biens qui sont tombés aux mains des Lyonnais. Terriers, testaments, textes de diverses sortes, ne font voir à tout instant qu'une petite partie de la réalité. L'appropriation du sol dans la région d'Anse doit être étudiée comme on assemble un puzzle, à partir de données hétéroclites. L'économie locale, les aptitudes du terroir et le mode d'occupation du sol, la politique seigneuriale, les coutumes successorales, les donations aux couvents, la structure socio-professionnelle de la communauté ansoise, les péripéties de la Guerre de Cent Ans, etc., tout cela apporte des fragments de réponse, et contribue à expliquer comment et pourquoi tenures et seigneuries changent de mains, se rassemblent et se divisent.

Malgré tout, il manquera au puzzle de multiples pièces, peut-être même des pièces essentielles.

## I — ANSE A LA FIN DU MOYEN AGE : CEUX QUI COMMANDENT ET CEUX QUI TRAVAILLENT

Pour comprendre Anse, il faut regarder Lyon. Ce n'est pas simplement à cause de la courte distance qui sépare les deux villes : les tours d'Anse sont, à vol d'oiseau, à 22 km de celles de la cathédrale Saint-Jean. C'est surtout parce que, bien avant la fin des temps médiévaux, les fonctions d'Anse sont en grande partie commandées de Lyon : fonction stratégique, administrative, religieuse.

Anse est le point fortifié le plus septentrional du comté que gouvernent l'archevêque et les 32 chanoines-comtes. Tout comme Villefranche, sa rivale, défend l'accès du Beaujolais contre les agresseurs venant du sud, Anse est supposée barrer la vallée de la Saône et protéger les Lyonnais contre tous ennemis venus du nord : Anglais, Bourguignons et, bien entendu, Caladois.

Anse est une obéance-châtellenie du chapitre cathédral, pourvue de haute justice, dont le ressort englobe les villages de Quincieux, Ambérieux, Lucenay, Lachassagne, Marcy, Pommiers. D'autres églises ainsi que des seigneurs laïcs, possèdent des terres et des droits dans ces limites, mais le droit de commander et de juger, la police rurale et la voirie, appartiennent aux chanoines. Anse est la plus riche des 68 obéances capitulaires : en 1427, elle procure 72 livres par an aux obéanciers qui en ont la charge, tous frais déduits, et non compris ce qui est versé directement à la communauté canoniale. L'obéance de Saint-Germain-au-Mont-d'Or, classée seconde, est estimée 50 l.

Enfin Anse est chef-lieu d'archiprêtre. Ces diverses fonctions ont fait de la petite ville un des principaux relais du pouvoir comtal et épiscopal.

Par sa population, par la richesse et la variété de ses ressources agricoles, Anse surclasse toutes les autres bourgades du Lyonnais.

En 1468, les chefs de famille qui possèdent des vignes dans la dîmerie et résident dans l'une des deux paroisses d'Anse, Saint-Pierre et Saint-Romain, sont au nombre de 490. La région lyonnaise est alors en plein essor démographique, (cf. la courbe de l'effectif familial.) On peut donc sans risque attribuer à la petite ville une population d'environ 2.000 habitants.

Au sortir de la Seconde guerre mondiale, Anse comptait 2.090 habitants, dont 1.550 dans l'agglomération. Au XV<sup>e</sup> siècle déjà, les Ansois préféraient, dans leur grande majorité, résider en ville, ou du moins à proximité des gros murs romains, restaurés maintes fois. Les périls de la Guerre de Cent Ans forcèrent cette tendance, même après la cuisante expérience de 1362, où la

ville d'Anse prise par les Routiers, servit de quartier général à Seguin de Badefol lui-même.

Le vignoble médiéval ne se trouve pas en Beaujolais, mais en Lyonnais, comme chacun sait. Il longe la rive droite de la Saône et du Rhône, depuis le confluent de l'Azergues jusqu'à celui du Gier, et remonte les vallées de ces deux rivières. Anse est une des paroisses les plus productives de la zone nord du vignoble.

Ce n'est pas son seul atout. Le terroir, à cheval sur la plaine basse qui longe la Saône et les collines qui forment le Beaujolais méridional, porte de bonnes terres à froment et des prés humides qui fournissent un excellent foin. Il peut sans peine nourrir plus de bouches qu'il ne compte d'occupants. Chance supplémentaire : il est facile d'expédier à Lyon, soit par terre, soit par eau, les grains, le foin, le bétail et les vins.

Centre de direction et productrice de denrées agricoles, Anse gagna, dans l'exercice de ces fonctions, des activités supplémentaires, en particulier le commerce. Témoins le marché du mardi et les deux foires annuelles, de huit jours chacune. Elle gagna également un «secteur tertiaire» bien étoffé : officiers seigneuriaux de tous rangs; notaires, clercs et greffiers (10 à 15 études de notaires y prospèrent en même temps, semble-t-il, entre 1380 et 1500); curés, vicaires et clercs des deux paroisses de Saint-Pierre et Saint-Romain; des chapelains installés dans les prébendes fondées par les familles riches; et même un couvent de Frères Mineurs, pierre de touche de la réussite des villes, d'après M. J. Le Goff.

On peut voir d'autres preuves de prospérité dans les privilèges obtenus par les habitants, et qu'exposent les accords conclus à diverses reprises avec les chanoines obéanciers, et les deux chartes de franchises concédées par les mêmes. La ville reçut deux chartes, l'une à la fin du XIIe siècle, l'autre en 1340. Juxtaposés, ces textes montrent une communauté très favorisée par rapport aux villages qui l'entourent : deux foires annuelles; le taux de la dîme des vins abaissé au 13e; exemption de la leyde sur les grains vendus par les Ansois sur le marché ou lors des foires : abonnement du droit de reconnaissance à nouveau seigneur; et même indulgence garantie aux adultères pris sur le fait en temps de foire, privilège envié que répètent toutes les chartes accordées par le chapitre cathédral au cours du XIVe siècle.

A cette petite ville active et peuplée, qui sait réclamer et obtenir quantité de menus avantages, deux choses, cependant, ont manqué : l'autonomie et l'artisanat.

Anse reste une mineure, malgré ses quelque 2.000 habitants, malgré la variété et l'importance de ses fonctions. Les chartes ne lui ont valu que des franchises économiques et des garanties d'ordre personnel. C'est le régime normal des communautés du Lyonnais, régime auquel seule échappe la ville de Lyon.

Jusqu'à l'accord de 1470 qui permet aux habitants d'élire cinq consuls et un procureur, Anse n'a pas de représentant légal autre que les officiers du chapitre cathédral. Les chefs de famille n'ont pas le droit de s'assembler sans autorisation, ni de constituer un procureur. Le châtelain ou son lieutenant assiste à leurs délibérations.

D'autre part, les chanoines-obécanciers, seigneurs d'Anse, dont le nombre varie de quatre à une dizaine, ne résident pas en permanence dans leur château aux énormes tours rondes. Ils ne sont que les mandataires de la communauté canoniale, qui contrôle leur gestion. Contrôle qui, en temps ordinaire, est exercé a posteriori, mais qui est exercé sans relâche. Dans chaque obéance, on applique la politique définie par le chapitre cathédral en ses fréquentes assemblées. Anse est un centre de direction des plus importants, mais on ne peut considérer cette obéance, pas plus que les autres, comme un centre de décision. La frontière est trop proche, Lyon de même, et surtout le chapitre cathédral est trop jaloux de son pouvoir. Il est d'autant plus soucieux de l'exercer dans le plat pays qu'à Lyon même, il ne lui appartient plus.

Par son peuplement, Anse à la fin du Moyen Age est plus qu'un bourg, c'est une ville. Mais ses impressionnants remparts n'abritent guère, en fait de travailleurs *majeurs*, que des cultivateurs.

Ses artisans sont peu nombreux, et de ceux dont toute agglomération a besoin : boulangers, forgerons, bouchers, quelques tisserands, cordonniers, couturiers, charpentiers, cordiers et maçons. Pour apprécier justement ce phénomène, il faut comparer la structure socio-professionnelle d'Anse et celle de Saint-Symphorien-sur-Coise à la même époque (2).

A la fin du XVe siècle, Saint-Symphorien compte sans doute moins de 1.000 habitants. Mais le textile et les métiers du cuir occupent environ 50 % des tenanciers du chapitre cathédral. La fabrication du drap de laine noir, dont elle s'est fait une spécialité, le corroyage, le tannage, la cordonnerie, font prospérer des professions diverses. Le «secteur secondaire» est bien étoffé.

Au contraire, ce secteur reste étonnamment faible à Anse. On ne rencontre ici, à aucun moment, plus de quatre à six artisans du textile (tisserands et couturiers) ni plus de quatre à six personnes travaillant le cuir et les peaux (pelletiers

et escoffiers). Le travail du métal fait vivre un ou deux forgerons, celui du bois de un à quatre benniers et charpentiers.

L'essor du XV<sup>e</sup> siècle ne semble pas stimuler l'artisanat ansois, bien au contraire. C'est entre 1340 et 1375, en effet, que l'on rencontre le plus grand nombre de personnes qui ne sont ni cultivateurs, ni prêtres, ni notaires. On voit même s'ébaucher une spécialité fondée sur l'élevage : huit ou neuf bouchers; jusqu'à six escoffiers. Puis après 1380, la boucherie s'étirole, la cordonnerie disparaît. Il y avait même un étameur au début du siècle, qui ne laisse plus trace ensuite. On ne sait trop comment expliquer cet étouffement : crises démographiques ? ébranlement causé par l'épisode des Routiers ? concurrence accrue ? Quoi qu'il en soit, aucune activité nouvelle ne vient relayer la boucherie ni l'industrie du cuir en régression. C'est l'impression que donne l'ensemble du Lyonnais au XV<sup>e</sup> siècle. Dans le cas d'Anse, on peut se demander si l'artisanat, qui désormais végète, suffit aux besoins de l'agglomération. Les foires de l'Ascension et de la Toussaint peuvent évidemment permettre aux habitants de se procurer les produits ouvrés dont ils ont besoin. De plus, Lyon n'est pas loin, dont les foires rencontrent le succès que l'on sait. Anse paraît se contenter, et se bien trouver pour l'instant, du rôle de gros bourg rural, qui vend son vin, ses grains, son foin et ses bestiaux. Entre cette ville et Saint-Symphorien, la différence est grande. Ne l'imputons pas aux documents, car ils sont les mêmes dans les deux cas : terriers et comptes seigneuriaux, testaments des habitants.

Les deux bourgades semblent encore plus étrangères l'une à l'autre si l'on considère les placements qu'effectuent les Lyonnais. Saint-Symphorien n'attire alors aucun acheteur de la grande ville, et c'est bien compréhensible. Située à plus de 500 m d'altitude, cette petite ville a un climat rude, un sol ingrat. De plus, la route de Lyon à Montbrison, qui la traverse, est montante et tortueuse. Ce sont là de bonnes défenses contre la faim de terre des capitalistes, la brutalité des promoteurs, le sans-gêne des touristes, que sais-je encore... Anse n'est point hérissée de défenses naturelles. Ce peut être un avantage; c'est aussi un risque.

## II — LE TERROIR D'ANSE AUX XIV<sup>e</sup> ET XV<sup>e</sup> SIECLES

### A — UN TERRAIN BON SOUS TOUS LES RAPPORTS (cf. carte n<sup>o</sup> 1)

A l'endroit où s'est installée la ville romaine, puis médiévale, la Saône, obliquant soudain vers l'Ouest, semble vouloir heurter de front les collines du Beaujolais méridional. Entre le fleuve et les premières pentes, l'espace est mesuré. Mesuré et menacé : les crues, de temps à autre, le rétrécissent encore. Aussi les hameaux sont-ils rares dans les terres basses qui bordent la Saône et l'Azergues.

Les moulins eux-mêmes fuient le contact de la petite rivière, et se succèdent le long d'un bief, qui suit la vallée de Lozanne jusqu'à Anse, et qui, dès le XIII<sup>e</sup> siècle, est l'objet d'attentions et de procès.

Sur les cartes actuelles, la plaine humide qui s'étale, au nord d'Anse vers Bourdelan, au sud dans les paroisses d'Ambérieux et de Lucenay, porte des toponymes fort espacés. Ceux que mentionnent les textes des XI<sup>e</sup> et XV<sup>e</sup> siècles paraissent plus serrés, et très révélateurs. Ce sont des prés et encore des prés : Prapolet, Pré des Iles, La Pradelle, Le Grand Pra, la Prairie d'Anse, Pra Ripaut, ... Ce sont aussi des mots qui signalent la marque imprimée par l'homme sur le paysage : Sous le Pont, en la Levée d'Anse, aux Essarts, le Biez, les Chouches (= les Tanneries)... Les siècles postérieurs, du moins celui des cartes d'Etat-Major, ont préféré retenir les toponymes qui évoquent la nature et ses multiples aspects, les obstacles qu'elle oppose aux défricheurs : les Fougères, les Terres Plates, ... Les textes de la fin du Moyen Age ont l'air de célébrer une victoire à grand renfort de baptêmes : les grasses prairies disputées aux eaux doivent porter un nom d'homme, ou tout au moins le nom de «pra» qui exprime leur utilité. En 1493, les enquêteurs du consulat lyonnais mentionnent avec soin, pour mieux décrire les prés achetés par les Lyonnais, que ces prés sont abreuvés par l'eau de pluie «et a quatre foyes de la rivière de saulne». C'est bien une conquête, peut-être très récente, une victoire collective dont le butin n'est préservé que par une intelligente solidarité.

Le versant oriental des collines qui dominent ces basses terres, aux pentes douces bien égouttées et bien orientées, est utilisé depuis plus longtemps. C'est ce que confirment maints toponymes en -ieux. Dans ce secteur aussi, les textes médiévaux plaçaient davantage de noms rappelant les activités des hommes : Châtel-Girerd, la Colonge, le Clos, le Fornel, et d'autres encore, qui ne figurent plus sur les cartes. Cependant la plupart des toponymes sont «tirés du sol» : les Gravières, le Fontanil, etc. Les documents de l'époque s'efforcent de leur donner tout de même une coloration humaine au moyen du mot «mas» (mansus, qui veut dire hameau dans la région) : le mas des Gravières, le mas des Perouses, le mas de Furnière,... C'est dans ce secteur médian qu'habitent à peu près tous les Ansois qui ne logent point en ville.

Le terroir d'Anse est formé de deux paroisses, Saint-Pierre et Saint-Romain, mais d'une seule dîmerie. La commune actuelle hérite de l'ancien tracé et de ses deux excroissances : la première au N.E., le long de la Saône; la seconde à l'ouest, franchissant la crête de la colline et plongeant vers le ruisseau d'Anet. Cette digitation est bien utile : elle met à la disposition des Ansois les quelques hectares de bois et de «brosses» du Bois d'Ally (= Alix, le village voisin). Espace combien précieux, qui fournit les piquets pour les vignes, et dont les quarts et huitièmes de parcelle trouvent toujours preneur.

Plus vaste que celui des paroisses limitrophes, le terroir d'Anse est donc tripartite, et chaque secteur obéit déjà, aux XIV<sup>e</sup> et XV<sup>e</sup> siècles, à une vocation précise : prés de fauche dans la basse plaine de l'Est, vignes sur les pentes, bois sur le revers occidental des collines, et des champs labourés un peu partout. La polyculture est le fait de chaque exploitant, comme dans toute la région. Mais le terroir, à côté de ce que l'on voit dans le reste du comté, atteint un haut degré de spécialisation. A Saint-Genis-Laval, par exemple, de superficie équivalente mais de sol plus uniforme, les parcelles de pré, de vignes et de labours sont partout juxtaposées, et chaque colline porte sa petite couronne de taillis. D'autre part, Saint-Genis est situé sur le plateau lyonnais, et ne dispose point d'une plaine irrigable. Anse jouit donc de gros avantages naturels, étant capable de produire à la fois de belles moissons (les terres qu'y possèdent les Lyonnais en 1493 sont dites «à froment»), de bons vins, et de bons foins. Ces aptitudes sont localisées, ce qui oblige les habitants d'Anse à disperser leurs patrimoines : chacun veut pouvoir planter ou semer la bonne plante à la bonne place.

Quant aux Lyonnais attirés ici par la richesse du sol, et dont les intentions sont quelque peu précises, sans doute ont-ils plus de facilité à choisir au moment d'acheter.

#### *B – TOUS LES CHEMINS PARTENT D'ANSE (cf. carte n<sup>o</sup> 2 )*

Comme les terriers n'indiquent jamais la superficie des parcelles, les testaments non plus, chaque parcelle du sol ansois et des terroirs voisins doit être située avec le plus grand soin. Le nom du mas ou du terroir ne suffit pas, ni celui du précédent détenteur, il faut indiquer les confins : parcelles mitoyennes (et les noms de ceux qui les tiennent), chemins qui longent le champ. Les terriers livrent donc une liste de routes et sentiers, presque tous identifiables. Sous leur apparence anodine, ces renseignements expriment une vision du monde, la vision d'un petit monde.

La carte dressée d'après ces mentions porte une étoile à six branches principales qui se joignent à Anse. Comme il faut s'y attendre, les voies le plus souvent mentionnées sont les «chemins publics» qui relient Anse aux agglomérations voisines : Lucenay, Lachassagne, Villefranche, Pommiers, Ambéricux. D'autres agglomérations sont mentionnées aussi souvent parce qu'elles donnent une direction supplémentaire, la route traversant la paroisse limitrophe d'Anse sans passer par le village : Saint-Germain, Marcilly, Chazay, Pouilly-le-Monial,... D'autres chemins, plus rarement cités, mènent à l'un des mas ansois.

Quant aux «transversales», une seule semble jouer un rôle important aux yeux des paysans : celle qui, suivant la crête des collines dans le sens des méridiens

diens, court de Lozanne à Villefranche en traversant les paroisses de Charnay, Marcy, Lachassagne, Anse et Pommiers. C'est une ancienne voie romaine; c'est aussi la seule route qui porte un nom : le «chemin Trossalier». Dans la traversée du terroir d'Anse, elle comporte un carrefour important; parmi les chemins qui s'y rattachent, se trouve celui qui permet d'aller au bois d'Alix. Ce carrefour est marqué par la Croix de Treschins (Trois Chiens sur les cartes du XIXe siècle), la seule localisable des deux croix mentionnées dans les terriers (ce qui est peu; de même, il n'est qu'une seule fois fait allusion à l'une des bornes de la juridiction).

La manière dont les habitants d'Anse désignent les chemins pris comme repère appelle trois remarques :

1 — Quelle que soit leur importance, les voies partent d'Anse. Les tenanciers disent toujours : «le chemin qui va d'Anse à Chazay», et jamais «le chemin qui vient de Chazay». Ils disent très rarement «le chemin de Lucenay», et presque toujours «le chemin qui va d'Anse à Lucenay». Tout mouvement prend sa source en ville. Sur 94 mentions concernant ces routes en étoile, trois seulement dessinent le monde à contre-courant, et vont à l'encontre de cette représentation mentale centrifuge.

2 — Villefranche est assez souvent nommée, mais en tant que voisine, pas du tout en raison de son importance. Du moins peut-on expliquer ainsi l'absence de Lyon... dont il n'est jamais question ! L'ancêtre de la Nationale 6 s'appelle tout simplement «le chemin public qui va d'Anse à Marcilly». Malgré tous les liens établis entre la grande ville et la petite, et depuis si longtemps, les tenanciers et testateurs continuent d'indiquer le village voisin comme but, sinon comme terminus, des voies qui permettent d'aller à Lyon.

Or ce n'est pas là une loi générale régissant la mentalité des paysans du Lyonnais. Dans les terriers contemporains qui décrivent d'autres terroirs du comté, et même de villages situés plus loin de la ville que ne l'est Anse, comme Yzeron ou Le Breuil, il n'est pas rare de trouver «le grand chemin de Lyon».

L'habitant d'Anse ne semble pas voir sa bourgade comme un relais commodément placé dans un grand couloir qui s'allonge de Mâcon à Vienne, ou de Chalon à Avignon, etc. C'est le cœur d'une petite toile d'araignée qui couvre à peine plus que la châtellenie.

3 — Cette toile d'araignée est incomplète : il lui manque tout le quart Nord-Est. Il n'est fait aucune référence à Saint-Bernard, située en face, sur la rive gauche, une seule à Trévoux. La Saône et ses abords sont dangereux, on n'y habite pas, on n'y va guère. Anse paraît tourner le dos au fleuve et son visage

vers les collines. Les habitudes de langage perpétuent les habitudes de vie. Il s'agit, bien entendu, du monde agricole, celui de la serpe et de la charrue, et non celui du commerce. Mais les quelques tenanciers qui exercent d'autres professions s'expriment comme les autres. Tous parlent du chemin qui va d'Anse à Marcilly, et non de la route de Lyon. Seuls les Lyonnais qui ont des biens à Anse les disent situés «joux le grand chemin qui va de Lyon à Villefranche». Eux seuls donnent des détails sur leurs prés, abreuvés «de l'eau du ciel» ou abreuvés «quatre fois l'an de l'eau de Saône», alors que les terriers ne mentionnent ni l'Azergues ni la Saône. On a parfois l'impression qu'indigènes et colons ne parlent pas du même pays.

### III – SEIGNEURIES FONCIÈRES : L'ÉGLISE AU CENTRE, LES LAÏCS AUTOUR

Les principales articulations du réseau défensif sont les cinq villes fortifiées de Lyon, Condrieu, Givors, Anse et Saint-Symphorien-sur-Coise. Chacune garde une des portes d'entrée du Lyonnais. Les quatre petites villes sont aussi les plus gros nœuds du réseau vassalique dont le chapitre cathédral couvre le comté. Les hommages dus aux chanoines-comtes sont en effet distribués entre les obéances : 30 à Givors, 16 à Condrieu, 13 à Anse, 12 à Saint-Symphorien, etc. Les autres obéances en ont chacune moins d'une dizaine.

Les fils du réseau féodal sont assez lâches en Lyonnais, mais fort emmêlés. L'hommage est toujours prêté pour un fief déterminé qui est, le plus souvent, de faible valeur. En 1288, Pierre de Marzé fait hommage aux obéanciers d'Anse pour la 6<sup>e</sup> et la 24<sup>e</sup> partie des dîmes de Cogny (village situé au N.O. d'Anse). A ce prix-là, chaque chevalier peut avoir bon nombre de seigneurs, et de fait, chacun est vassal de 2, 3, 4, 5 seigneurs en même temps, voire davantage.

Mais le texte écrit rédigé après la cérémonie de l'hommage est en général très laconique : la clientèle féodale d'une obéance n'est pas nombreuse, elle ne se renouvelle que lentement, et tout le monde se connaît. Il suffit que Pierre de Chavannes, en 1378, prête hommage pour «certaines rentes sises à Anse», puisque son père Maynard faisait hommage pour les mêmes biens. La même année, Béraud de Marzé fait hommage pour «sa maison de Varennes et tout ce qui en dépend». L'important est que l'hommage soit prêté en temps voulu.

On ne connaît donc jamais exactement le patrimoine d'une famille chevaleresque. De plus, chacune d'elle s'efforce de conserver une partie de ses biens en alleu, et malgré des cascades de reprises en fief, la provision d'alleux n'a jamais l'air d'être épuisé.

La politique féodale des chanoines-comtes est le seul fil directeur qui s'offre à nous pour tenter d'élucider l'appropriation du sol à ce niveau. Les résultats de cette politique, malgré les énormes lacunes de la documentation, sont particulièrement nets dans l'obéance d'Anse :

1 — Le chapitre reçoit l'hommage pour toutes les maisons-fortes sises dans les limites de la châtelainie : celle de Marzé, près d'Alix; celles de Varennes et de la Pradelle dans la paroisse de Quincieux; celle de Chiel dans la paroisse de Lucenay; celles de Brienne et du Jonchey, à faible distance de la ville d'Anse. La maison-forte est inféodée chaque fois en même temps que des rentes appartenant au même vassal (tel n'est pas toujours le cas des forteresses dont l'archevêque reçoit l'hommage).

2 — Le chapitre a travaillé à se rendre maître du sol dans la partie centrale de l'obéance-châtelainie, à plus forte raison dans la ville même, et ses efforts ont abouti. Dès le début du XIV<sup>e</sup> siècle, semble-t-il, il possède la majeure partie du sol en ville et dans la partie du terroir comprise entre la bourgade et le «chemin Trossalier», i.e. la route de Lozanne à Villefranche. C'est la zone des vignobles et des meilleures terres à blé (cf. la carte n<sup>o</sup> 3).

Les seigneuries foncières des laïcs, décrites dans quelques terriers et aveux de fief, sont toutes faites de parcelles éparses dont le plus grand nombre en des lieux-dits situés à la périphérie du terroir et dans les paroisses limitrophes. Le fief de Marzé, par exemple, comprend une maison en ville, une quinzaine de maisons et cours à Saint-Romain, et une trentaine de champs sis aux confins O. et S. du terroir. La censive du seigneur de Lissieu ressemble à la précédente : deux maisons en ville, une quinzaine de biens à Saint-Romain, le reste disséminé dans la partie sud. Le fief des Chiel est plus groupé : les terres, prés et vignes qui en font partie se trouvent de part et d'autre de la limite entre les paroisses d'Anse et de Lucenay, le hameau de Chiel situé dans celle-ci.

La politique des chanoines-obéanciers eut plus de succès dans la paroisse de Saint-Pierre, c'est-à-dire l'essentiel de la ville, où pas un des seigneurs laïcs que l'on connaît ne possède plus d'une ou deux maisons, que dans la paroisse de Saint-Romain, où plusieurs d'entre eux en conservent une bonne dizaine. Mais le chapitre en possède plus qu'eux. En 1328, il acheta, pour 30 l.t., la directe de plus de 200 maisons, vendues par les enfants de Dalmace de Brienne, représentés par leur tuteur. Couverts de dettes et n'ayant pas de biens meubles, les Brienne conserveraient ces biens en précaire moyennant 13 l.t. par an. Tout en profitant habilement des embarras financiers de ses vassaux, le chapitre évitait de jouer le rôle déplaisant de celui qui dépouille brutalement les orphelins.

3 — Le chapitre cathédral, comme les chapitres collégiaux et les abbayes de la région, ménage sa clientèle chevaleresque, car il en a besoin.

Il n'en tire à peu près aucun revenu (le droit de relief n'est point perçu ici), mais il recrute parmi les chevaliers et donzeaux des châtelaines, des messagers, des défenseurs.

Il en a besoin comme intermédiaires entre lui et les petites gens du plat-pays, dominés de si haut par les chanoines-comtes aux quatre quartiers de noblesse. Un des personnages familiers du monde ansois de la deuxième moitié du XIV<sup>e</sup> siècle est le donzeau Antoine de Chiel, connu sous le nom de «Graton». Jamais on ne verra un chanoine du chapitre cathédral affublé d'un pareil surnom. On n'en verra jamais non plus se faire interpeler sur la place du village par un forgeron à qui il aurait prêté son matelas et qui lui dirait «mon cher ami...». Ces nobles de modeste envergure sont sans doute nécessaires pour toutes sortes de raisons à l'équilibre de la société rurale : les églises pourraient les ruiner facilement par le simple jeu des prêts qu'elles leur consentent, si elles le jugeaient bon.

L'attitude prudente de l'Eglise explique en partie la relative stabilité des familles nobles qui possèdent des biens dans la châtellenie d'Anse.

4 — Du milieu du XIII<sup>e</sup> au milieu du XIV<sup>e</sup> siècle, ce sont les mêmes noms qui apparaissent dans les aveux de fief : les Chiel et les Marzé, fidèles serviteurs du chapitre; les Chavannes, Brienne, Gleteins, Richard, Lavieu, Tanay, Salornay,... Au cours du XV<sup>e</sup> siècle, certains noms cessent de paraître : il n'est plus guère question des Chavannes, des Richard, des Brienne. Mais ces familles ont presque toutes des intérêts ailleurs, voire l'essentiel de leur patrimoine hors de la châtellenie, tels les Lavieu et les Tanay. Absente d'Anse, une famille n'est pas nécessairement éteinte ou ruinée.

L'installation à la tête d'un fief d'un nouveau venu issu de la bourgeoisie lyonnaise ne sonne pas toujours le glas pour ceux qui ont vendu. En 1324, Jacques Balbi, bourgeois de Lyon, fait hommage au chapitre pour les biens qu'il vient d'acheter au chevalier Hugues de Chavannes. Il s'agit de parcelles de terre et de prés sis dans la paroisse de Quincieux; c'est une simple collection de tenures en censive, sans forteresse ni droits seigneuriaux. Les Chavannes conservent d'autres biens dans la châtellenie d'Anse, et figurent honorablement dans le recueil des hommages, tout au long du XIV<sup>e</sup> siècle.

C'est le seul cas que l'on connaisse au XIV<sup>e</sup> siècle de Lyonnais achetant à Anse un morceau de seigneurie foncière inféodée. Offensive peu grave, et qui reste longtemps sans lendemain. La deuxième se produit beaucoup plus tard, mais elle est plus vigoureuse.

En 1472, maître André Porte, licencié ès-loi, et son frère Benoît, font hommage de la maison-forte de La Pradelle, dans la paroisse de Quincieux, que tinrent jadis des Marzè. Les Porte possèdent déjà des biens de campagne en d'autres secteurs du plat-pays. Partout où ils achètent, ils restaurent, réparent, stimulent, s'agitent, et parfois s'attirent des procès. La dernière acquisition les hausse au rang de vassaux directs du chapitre cathédral. Si à l'époque, la chose est devenue presque banale dans la haute société lyonnaise, dans la châtellenie d'Anse, c'est une nouveauté. Peut-être fit-elle sensation; nous n'en savons rien...

Presque au même moment, le fief du Chiel passe également aux mains des Lyonnais : le notaire Valentin et Claude Champier (celui-ci est originaire de Saint-Symphorien-sur-Coise) qui font hommage en 1479, puis Jean Doulhon au début du siècle suivant.

Des familles dont la fortune s'est construite en ville s'installent dans des maisons-fortes jusqu'alors aux mains de familles moins riches, mais dont le patrimoine était rural. Succès éclatant de la grande ville, mais qui survient tard. On sait qu'en 1388 40 Lyonnais avaient déjà obtenu, dans le terroir ansois, des résultats plus modestes en achetant des parcelles et des immeubles qu'ils possédaient à titre de tenures. Pour passer à l'échelon supérieur, les hommes d'affaires et les robins lyonnais attendirent deux générations encore.

#### IV – LES PATRIMOINES ANSOIS : DEUX OU TROIS CHOSES QUE L'ON SAIT D'EUX

Le contraste est grand entre l'obscurité qui entoure la répartition de 95 % du terroir entre les lignages locaux, et la lumière jetée par intervalle sur la répartition de 4 à 6 % du même terroir entre 30 à 40 familles lyonnaises. Les sources, en effet, ne sont pas les mêmes. Les nommés des habitants de Lyon répondent directement aux questions; le consulat a déjà le respect du chiffre. Les terriers et les testaments ne se soucient nullement de précisions chiffrées, et s'ils nous renseignent, c'est pour ainsi dire, sans l'avoir voulu. L'enquête doit donc procéder, elle aussi, par des voies détournées.

##### A – DES CHIFFRES ET DES HOMMES

Dans les documents lyonnais, le culte du chiffre et le souci d'exactitude progressent vite. En 1388, les enquêteurs indiquaient la valeur en capital des biens recensés, notion combien trompeuse, et n'ajoutaient que deux fois sur trois

environ la superficie des mêmes biens. Les rédacteurs des nommées rurales de 1493 ne cherchent pas à donner la valeur des biens, mais ils signalent leurs qualités (irrigués, état neuf, etc.), et surtout leur étendue, en bicherées, hommées, seyeurs. C'est pourquoi on connaît exactement la superficie du patrimoine rural des Lyonnais : 97 ha dans le terroir d'Anse.

Les habitants d'Anse et leurs seigneurs fonciers n'ont pas encore ce respect du chiffre. Terriers et testaments n'utilisent que des indications «humaines», si l'on peut dire, pour désigner un bien : qui tenait la parcelle antérieurement, qui la tient à présent, quels sont ceux qui répondent des parcelles mitoyennes. Les achats répétés qu'opèrent les Lyonnais ne modifient point cette habitude. En Lyonnais, les rares terriers qui mentionnent la superficie des parcelles viennent des confins foréziens des Monts du Lyonnais, ou des environs de Condrieu, auxquels les Lyonnais ne s'intéressent nullement.

Qu'importent les chiffres, tant qu'il y aura des hommes. Cette méthode est praticable dans les terroirs où la «mémoire agraire» ne s'éteint point. Si des crises du XIVE siècle avaient transformé la région d'Anse en un désert, on décèlerait peut-être un changement de méthode au moment où les seigneurs réaccèssent les biens vacants. Il n'en est rien. Même après les hécatombes de 1340-1361, il reste toujours des exploitants, surtout dans les terroirs fertiles.

Cette méthode quelque peu désinvolte est rentable si les tenures changent de mains selon un rythme qui ne risque point d'affoler le compteur, c'est-à-dire qui ne rende pas un terrier caduc en un temps trop court. En année sinon «normale», du moins relativement calme, au cours de la première décennie du XVE siècle, se produisent, sur la censive du chapitre cathédral dans les paroisses d'Anse et de Luccnay, une dizaine de mutations. C'est ce que montre le compte des lods et ventes et des mi-lods. Cinq à sept parcelles et immeubles changent de mains par achat, un ou deux autres par héritage. Le rythme s'accélère pendant les troubles. En 1365, tout doit être remis en ordre dans la châtelainie enfin débarrassée des Routiers. Cette année-là, 22 parcelles et maisons changent de tenanciers dans les paroisses d'Anse (dont 2 par héritage), et 11 dans la paroisse de Luccnay. Même si les chiffres furent parfois plus élevés, cela n'a point découragé seigneurs et tenanciers, qui se contentent jusqu'à la fin du XVE siècle, des formules traditionnelles.

Enfin cette méthode exige que le parcellaire même ne subisse que des modifications de détail. La plupart des terriers que l'on possède ne portent trace d'aucun changement. Il s'opère si peu de regroupements qu'il suffit de signaler : «une terre jadis en deux pies». Les partages sont plus fréquents, mais indiqués avec une égale sobriété. Dans le terrier de 1480 qui décrit la seigneurie de La Salle,

que tient Gilbert de Marzé, un tenancier sur deux possède seulement une fraction de bien : les 2/3 d'une terre, la moitié d'une cour, le tiers ou le quart d'un bois, etc. Aucun ne juge nécessaire de faire consigner par écrit l'étendue exacte de ce qui lui appartient, bien que les parcelles ainsi tronçonnées ne soient point dites indivises. Le paysage, lui non plus, ne change pas : les «vierres jadis terre», les «terres jadis vignes» sont rarissimes. Ni dans le découpage du sol ni dans son utilisation, on ne voit s'opérer de modifications susceptibles de jeter la confusion dans les esprits et dans les archives seigneuriales.

### *B – QUI REÇOIT DES CADEAUX*

Dans presque tous les cas, l'avoir du testateur ansois consiste avant tout en terres et en immeubles. C'est le cas des chevaliers et donzeaux; c'est le cas de presque tous les testateurs laïcs roturiers.

Des 87 testaments de roturiers que l'on possède, 6 seulement ont pour auteur des notaires, marchands ou bouchers. Bien plus, les ancêtres et les descendants des testateurs vivent eux aussi de la terre, qu'ils la cultivent eux-mêmes ou qu'ils la fassent travailler par d'autres : 56 testateurs sur 87 appartiennent à des lignages où l'on ne rencontre, au cours de ces deux siècles, aucun métier autre que celui d'agriculteurs. Une quinzaine d'autres testateurs ont des clercs ou des notaires dans leur parenté, les autres quelques artisans. Notaires, couturiers ou forgerons possèdent eux-mêmes des biens immobiliers. Dans la majorité des cas, la grande affaire est de régler le sort d'un patrimoine foncier, et souvent exclusivement foncier.

Le testament, bien entendu, ne laisse voir que des bribes de ce patrimoine : parcelles léguées, biens sur lesquels le testateur assoit une rente, une prébende, un anniversaire. Par le biais de ces parcelles soustraites à l'héritage ou grevées de charges diverses, on s'aperçoit que la «politique successorale» à l'égard des biens immeubles évolue de manière très révélatrice.

Il faut, en premier lieu, noter que les legs profanes sous toutes formes possibles, suivent le rythme général : leur nombre diminue fortement pendant la récession (1340-1420) et s'élève ensuite rapidement, si bien que les testateurs de la fin du XVe siècle font des legs plus nombreux que leurs ancêtres du début du siècle précédent :

- 4,8 legs par testament avant 1340;
- 3 legs par testament entre 1380 et 1420;
- 5,7 legs par testament entre 1460 et 1500.

En second lieu, on remarque que les legs profanes faits sous forme de biens immobiliers suivent un rythme particulier : leur part diminue régulièrement sans jamais réaugmenter. Ces legs représentent 36 % du total avant 1340; dès le début du XVe siècle, ils tombent au-dessous de 20 %; après 1460, à 10 %.

Enfin les bénéficiaires de ces legs changent aussi. Les conditions démographiques, plus encore que le niveau de leurs fortunes, gouvernent le comportement des testateurs.

Les 9 testaments antérieurs à 1340 présentent une situation démographique étonnamment mauvaise pour le Lyonnais. 5 testateurs sans enfant, 3 autres qui en ont 1 chacun, un qui en a 3. Ce n'est probablement pas la norme de la famille ansoise du moment. L'important est que les legs en biens immobiliers sont relativement nombreux, et destinés avant tout à des collatéraux : frères, sœurs, et surtout neveux. Telle la femme de P. Balbi qui en 1336, lègue un bois à son neveu Mathieu, une terre et une vigne à son neveu Gui, une autre vigne à son neveu Jeannot.

Puis la récession démographique sévit sur l'ensemble de la région pendant plus d'un demi-siècle. Les testateurs ansois, faute de parenté, orientent leurs dons de terre en trois directions : filleuls, amis, paroisse (les églises de Saint-Pierre et Saint-Romain, les confréries du Saint-Esprit et de Saint-Nicolas, le couvent de Brienne). Selon la coutume, ils partagent leurs cadeaux pour que plus nombreux soient ceux qui prieront pour eux. Certains renoncent même à désigner un héritier et distribuent toute leur richesse sous forme de legs. Telle la veuve de Simon Barbier, dont le testament, daté de 1370, est interminable. Elle donne une cour sise près de la porte de la Ralioudière au luminaire de la Vierge, en échange de trois messes; une vigne sise à Perrosset au vénérable Humbert d'Ars; une vigne sise à Molaise à sa filleule Pennelle; la vigne voisine à son filleul Guillet; la terre sise aux Condamines à Jean Joyon; la maison rouge à Pierre de Labruelle; une maison dans le bas de la ville à Humbert Sibaud, bourgeois d'Anse, ainsi qu'un pré et une vigne; à la confrérie du Saint-Esprit, une vigne sise au territoire de Brienne; la terre sise à Ambérieu pour aider à reconstruire l'hôpital du pont d'Anse; enfin à son neveu Jean Chabert, une cour en ville ainsi qu'une terre sise au territoire du Chiel.

Plusieurs patrimoines s'éparpillent ainsi. Les parcelles de terre et les immeubles vont grossir le capital de diverses institutions religieuses ou communautaires (qui les conserveront) ou passent aux mains de tiers, changeant ainsi de lignage. Cette mode a dû contribuer à donner aux censives seigneuriales de la fin du XIVe siècle l'allure émiettée que l'on constate grâce aux terriers : une ou deux parcelles à chaque répondant, et guère plus.

C'est également pendant cette période que les Ansois prennent l'habitude de désigner les fonds sur lesquels seront assis les anniversaires perpétuels qu'ils réclament, au lieu de laisser à l'héritier le choix des modalités. En 1358 par exemple, un prêtre, Hugues Bergier hérite d'un de ses parents. Mais la vigne et la terre sises au territoire de Gières seront chargées d'un anniversaire de 10 s.v. par an; la maison et le pressoir près de la paneterie, idem; le tènement de Brienne, d'un anniversaire de 40 s.v. Semblables fondations ne cesseront désormais de se multiplier.

En revanche, dès l'orée du XVe siècle, les testateurs ansois semblent à nouveau plus soucieux de préserver leur patrimoine foncier de la dispersion. Réaction contre l'imprudence des générations précédentes, désorientées par les crises successives et ne se préoccupant que de salut éternel ? Amorce d'une reprise démographique ? Le nombre moyen d'enfants par testateur est de 1,2 entre 1340 et 1380, de 1,3 entre 1380 et 1420 — Timide reprise... Toujours est-il que les dispositions testamentaires changent rapidement.

Dès la période 1380-1420, le pourcentage des testateurs qui lèguent des biens immobiliers est inférieur de moitié à ce qu'il était avant 1340. Il n'est plus question de donner des terres aux églises, aux amis, ni même aux collatéraux : les parcelles soustraites à l'ensemble sont distribuées dans un cercle beaucoup plus étroit : conjoint, enfants, petits-enfants, rarement au-delà.

Cette politique de repli sur la famille conjugale est poussée à l'extrême chez les villageois du plateau lyonnais. C'est que le paysan, passé 1460, doit régler le sort de quatre enfants vivants, moyenne exceptionnellement élevée. Il n'est plus question d'écorner, si peu que ce soit, le patrimoine foncier. La règle devient telle : un fils hérite (parfois deux ou trois fils), les autres enfants sont dotés en argent ou en biens meubles, et la femme est pourvue d'une pension viagère. L'habitant d'Anse n'est pas à ce point chargé de famille : 2,7 enfants entre 1460 et 1500. Aussi 10 % d'entre eux continuent de léguer des biens immobiliers. Mais ils adoptent les solutions courantes, qui visent à maintenir le patrimoine foncier aux mains de la famille conjugale. Les quelques parcelles ôtées à l'enfant qui hérite sont destinées soit aux autres enfants, soit au conjoint. Après 1480, la femme devient, dans les testaments des hommes mariés, seule bénéficiaire des legs faits sous cette forme. Frères, neveux, cousins, fillculs, amis, se contentent de pièces de monnaie et de tonneaux, de vêtements usagés et de vieilles paires de souliers.

Les biens fonciers sont toujours de beaux cadeaux, mais les destinataires changent. Le XIVE siècle est le bon temps pour les neveux, les églises, les amis, les filleuls et les compères.

Le XVe siècle remet la politique lignagère à l'ordre du jour, et le patrimoine est surveillé avec un soin jaloux, après avoir été écorné avec tant d'insouciance. Mais la politique lignagère des Ansois est moins stricte que celle des villageois. Quelques parcelles continuent de passer du mari à la femme survivante, et par le biais d'un second mariage, peuvent tomber aux mains d'un autre lignage.

### *C — ÉMIETTEMENT, ÉPARPILLEMENT, EXIGUITÉ*

1 — A quelques vingt ou trente kilomètres d'Anse, existent encore à la fin du Moyen Age, des exploitations cohérentes, sinon d'un seul tenant. Ce sont les «mas» des Monts du Lyonnais et du Beaujolais : des bâtiments et tous les biens, cultes et incultes, qui en dépendent et les entourent, terres, pâtures, bois, brosses, sagnes, etc. La redevance foncière pèse sur l'ensemble de ces biens.

Cela n'existe plus à Anse, ni dans les villages limitrophes. Toute parcelle, tout immeuble, a sa redevance propre. En ville, la maison et la cour ont le plus souvent chacune leur cens (3 à 12 deniers en général). Sur le plateau lyonnais, il n'est point rare de trouver encore des groupes de 4 à 5 biens (par exemple une maison, un jardin, une terre et une vigne contiguës) qui sont assujettis à une redevance commune. A Anse, les groupes qui subsistent comprennent 2 ou 3 biens, jamais plus.

Chaque tenure est une collection de parcelles aux mains d'un tenancier donné. Cette collection est trop éphémère pour que les seigneurs tentent de remplacer les redevances séparées par un cens global.

La mobilité des biens est donc ici déjà ancienne, et la densité du peuplement, dans ce terroir fertile, perpétue l'émiettement des exploitations.

2 — Même à la fin du XVe siècle, même lorsque les testateurs prennent soin de transmettre leur patrimoine intact à leurs descendants, l'éparpillement dans l'espace semble être une règle à laquelle chacun reste soumis.

Cette impression n'est pas due à ce que le testateur lègue des parcelles isolées et réserve la masse centrale à ses héritiers. Ceux qui ne désignent point d'héritier et qui distribuent tout énumèrent, eux aussi, des biens épars à travers le terroir d'Anse, voire situés en d'autres paroisses : Marcy, Lucenay, Ambérieux.... Plus le patrimoine est important, plus il est dispersé. En 1362, François Eurerd, bourgeois d'Anse, fonda la prébende de Saint-Clair. Il lui attribua la directe d'une quarantaine de parcelles et de maisons. Or ces biens, décrits dans deux terriers datés du XVe siècle, sont disséminés à travers 17 mas et territoires des paroisses d'Anse et de Lucenay.

Peut-être faut-il voir là un facteur favorable, un de plus, à l'installation des Lyonnais. Un paysan se défait plus facilement d'un de ses champs s'il est isolé que s'il fait corps avec le reste de son exploitation. C'est, à coup sûr, une raison pour que les biens achetés par les habitants de Lyon soient eux-mêmes éparpillés.

3 – Faute de documents plus explicites, l'étude quantitative se borne à quelques remarques :

Les tenures connues sont d'une surprenante petitesse. Sur 230 tenures décrites en 8 terriers de seigneurs laïcs, 24 seulement, soit moins de 10 %, comportent plus de deux parcelles ou immeubles. Les censives en question sont, il est vrai, cantonnées sur les marges du terroir, et les habitants d'Anse trouvent là de simples compléments, sans doute. Mais les quelques censives ecclésiastiques que l'on connaît sont faites de tenures tout aussi exigües.

C'est dans la période 1360-1400 environ que les tenures semblent le plus uniformément petites, autrement dit au cours de la récession, comme si les crises avaient d'abord provoqué un nivellement par la base. Pourtant les testaments montrent qu'il y a, pendant cette période, des Ansois assez riches de terre pour distribuer une dizaine de parcelles à des amis, des églises, des filleuls. Mais il se trouve que les donateurs en question n'ont pas de descendants directs, ce qui explique leur générosité. François Eurerd, qui teste en 1362, multiplie les libéralités à l'égard des églises et fonde la prébende de Saint-Clair (cf. supra). C'est un personnage exceptionnel, témoin le mariage qui couronna sa réussite : il obtint la main de noble dame Marguerite de Chiel, issue de cette famille chevaleresque, vassale du chapitre cathédral, dont l'histoire est liée de si près à celle de la châtellenie d'Ansc. Mais réussite sans lendemain : le couple ne laissa pas d'enfant. On ne voit de beaux patrimoines qu'au moment où la mort de leur détenteur s'apprête à les disperser.

Les terriers ne font apparaître de rassembleurs de terre qu'en période prospère, i. e. avant 1340 et après 1460. On rencontre alors des tenanciers qui avouent 7, 8, voire 11 parcelles ou immeubles, ce qui ne se trouve pas dans les terriers de la période intermédiaire. Terriers et testament expriment, chacun à leur manière, la stabilité ou l'instabilité des patrimoines.

#### *D – LE LABOUREUR, LE NOTAIRE ET L’AFFANEUR*

Il n'est pas possible de faire l'étude systématique de la population d'Anse, car les sources sont réparties de façon trop irrégulière. On peut simplement

classer les 1.205 patronymes rencontrés, et ranger dans cet ordre les quelques 2.900 fiches individuelles où les Ansois rencontrés figurent à titre de tenancier ou de testateur, d'acheteur ou de vendeur, d'héritier ou de légataire, de décimable, délinquant ou témoin.

L'usure des lignages paraît à peine plus lente que dans les paroisses rurales étudiée précédemment à l'aide de documents similaires. Dans la période 1460-1500, on retrouve la trace de :

- 12,2 % des patronymes qui apparaissent avant 1340,
- 11,6 % des patronymes qui apparaissent entre 1340 et 1380,
- 14,2 % des patronymes qui apparaissent entre 1380 et 1420.

La population d'Anse a fort peu de liens, semble-t-il, avec celle des bourgades ci-dessus évoquées. Sur 505 patronymes répertoriés à Saint-Symphorien-sur-Coise, 96 (soit 15,3 %) ont été portés également à Saint-Genis Laval au cours des XIV<sup>e</sup> et XV<sup>e</sup> siècles; mais 7 % seulement des 1.205 patronymes d'Anse se retrouvent à Saint-Genis. On dirait qu'entre l'isolat d'Anse et celui de Saint-Genis, les échanges sont interceptés par Lyon.

Mais l'objet essentiel du fichier des lignages est de situer tant bien que mal les personnages qui figurent ensemble dans un document : un terrier, une liste de viticulteurs, le groupe de délégués représentant les habitants dans telle négociation, etc. Procédé sommaire, dont les maigres résultats prennent plus d'intérêt si l'on compare, encore une fois, les deux petites villes d'Anse et de Saint-Symphorien.

A Saint-Symphorien-sur-Coise, les lignages les plus durables sont ceux qui se tournent de l'agriculture vers l'artisanat du cuir ou du textile, puis se hissent jusqu'aux professions libérales. Tel est en effet le cursus honorum ici. Les hommes de loi font figure d'accapareurs de terre, et leurs tenures sont parmi les plus importantes de celles qui forment la censive du chapitre cathédral. Les lignages qui se consacrent exclusivement à l'agriculture, même s'ils sont largement possessionnés, disparaissent plus vite que les autres.

Tel n'est pas du tout le cas d'Anse. Les lignages les plus résistants sont simplement les lignages les mieux possessionnés. Certains placent de leurs membres dans le notariat ou dans l'artisanat, mais la terre à elle seule peut assurer stabilité et longévité.

Par exemple, la censive vendue en 1328 par les Brienne donne une liste de 234 patronymes. Un sur six de ces patronymes se rencontre au-delà de 1440. Mais les lignages les mieux enracinés dans le sol ansois font preuve d'une résis-

tance supérieure à l'usure. Les 14 tenanciers qui possèdent de 4 à 11 maisons (au lieu d'une ou deux) portent des noms dont 6 (soit 42 %) franchissent le cap de 1440. Parmi ces 14, pas un homme de loi, et un seul artisan. Les Bullin et les Gay, dont on trouve des descendants en 1468-70 encore, n'offrent aucun cas de profession non agricole. Quatre autres lignages comptent, dans la période 1350-1380, quelques clercs et escoffiers; c'est là tout.

La liste des viticulteurs de 1468 est plus révélatrice. Cette année-là, les commis de la dîme, au lieu de parcourir les vignobles du terroir, se postèrent aux portes de la ville, et contrôlèrent, à chaque passage, les paniers et charrettes contenant les raisins. Méthode excellente, d'un rendement certain, car elle rendait la fraude presque impossible. Aussi les décimables regimbèrent-ils dès l'année suivante. Le procès qui s'ensuivit nous a permis de conserver la liste des récoltes, et l'on peut imaginer que la répartition du sol planté en vigne correspond à peu près à la hiérarchie des récoltes.

#### LES RÉCOLTES DES VITICULTEURS D'ANSE EN 1468

Récoltes catégorie	TOTAL	Viticulteurs			
		Nom- bre	Dont notables	% des viticulteurs	% de la récolte
- de 1 char	70 chars	210	18	42,0 %	6,8 %
1 à 5 chars	432 chars 12 années	225	12	45,0 %	41,5 %
5 à 10 chars	295 chars 16 années	46	3	9,2 %	28,2 %
+ 10 chars	245 chars 4 années	17	1	3,4 %	23,5 %
Inconnues		15	2		
	1.043 chars 12 années	513	36	100 %	100 %

Répartition fort inégale, comme c'est presque toujours le cas. Sur 1.043 chars de raisins, 502 sont récoltés par 435 personnes (dont aucune n'a rentré plus de 5 chars), et 541 autres chars sont récoltés par 63 personnes.

Sur 513 personnes possédant des vignes dans la dîmerie, 23 seulement n'habitent pas Anse. Parmi elles, 3 font partie de ceux qui récoltent plus de 5 chars. Les gros viticulteurs sont donc presque tous des Ansois, et parmi eux, on ne compte que 4 «notables». Il y a en effet une trentaine de notables : nobles des environs (comme le seigneur de Vaux), officiers seigneuriaux (comme le châtelain de Montanay), ecclésiastiques, trois hommes de loi,... Mais comme on le voit, la plupart ne possèdent que peu de vignes à Anse, car ils font des récoltes

modestes. Le vignoble n'est donc pas accaparé par les représentants de professions non agricoles, et les notaires ne semblent pas disposer d'un patrimoine foncier particulièrement étendu.

La liste des 46 personnes choisies par les habitants pour négocier l'accord conclu en 1470 apporte quelques indications supplémentaires. Ces 46 délégués (soit environ 1 sur 10 des chefs de famille possédant des vignes en 1468) sont cités dans un ordre qui tient compte, semble-t-il, du rang. Viennent en tête trois notaires : Et. Meyssonier, Antoine Bernod, dit Perceval, et Peronet Guibert (dont un proche parent, Morizet Guibert, notaire à Lyon, est possessionné à Anse). Puis 15 représentants choisis parmi les lignages les plus anciennement implantés à Anse. Les autres sont, dans l'ensemble, des arrivants de plus fraîche date (11 portent un patronyme dont je n'ai pas trouvé trace avant 1468). Parmi tous ces délégués, ni commerçant, ni artisan.

Sur 46 personnes, 21 figurent parmi les viticulteurs de 1468, et récoltent ensemble environ 9,3 % de tous les raisins acheminés vers la ville (10 % si l'on ajoute la récolte de leurs familles respectives). 21 sur 490, soit moins de 5 % des viticulteurs de 1468. De plus, aucun délégué n'est pris parmi ceux qui récoltent plus de 10 chars. Le vignoble n'est pas la meilleure assise de la respectabilité; ce n'est en tout cas pas la seule. La culture et l'élevage donnent eux aussi de sérieux titres à qui veut représenter les intérêts de la communauté.

C'est ce que confirme la mention de «bourgeois d'Anse». Théoriquement, tout homme qui a résidé un an et un jour à Anse et juré fidélité aux coutumes de la ville possède la bourgeoisie. En fait, fort peu des Ansois rencontrés au hasard des textes font suivre leur nom de ce qualificatif. Celui-ci semble être usité surtout entre 1340 et 1380 : il se rencontre dans 40 lignages. Pendant cette période, la structure socio-professionnelle d'Anse est, comme nous l'avons vu précédemment, plus diversifiée qu'elle ne le devint par la suite. Les familles qui comptent des «bourgeois» forment un échantillonnage représentatif : la moitié des lignages ne s'occupe (et ne s'occupera plus tard) que d'agriculture; 8 comptent des robins dans leurs rangs, 4 des escoffiers, 2 des bouchers, 2 des tisserands. Par la suite, le terme de «bourgeois d'Anse» se fait plus rare : est-ce parce qu'on s'éloigne de la charte de franchises de 1340 qui avait rendu son actualité à la notion de bourgeoisie ? est-ce parce que la dite bourgeoisie devient le privilège jalousement gardé de quelques lignages ? Toujours est-il que les 2/3 des lignages où le titre de bourgeois est porté, au cours des XIVe et XVe siècles, sont des lignages où ne se rencontrent que des agriculteurs.

L'agriculture ne confère pourtant qu'à un petit nombre stabilité et notoriété. Prenons l'hypothèse la plus favorable : la commune actuelle mesure 1.523 ha;

supposons qu'il y ait à la fin du XV<sup>e</sup> siècle, 1.500 ha utiles, et 500 familles. Chacune d'elles devrait vivre de 3 ha. La distribution du vignoble entre les décimales de 1468, l'exiguité des tenures connues, montrent que certaines familles ont beaucoup moins. Elles ne possèdent même pas toutes leur logement, puisque tant de maisons sont louées par le tenancier qui en répond, qu'il soit d'Anse ou d'ailleurs.

Un sol fertile mais inégalement distribué, très peu d'artisanat, une population surabondante : cela signifie que bon nombre des agriculteurs ansois sont de simples journaliers. On s'explique dès lors qu'à côté des lignages stables, présents dans les écrits pendant plus d'un siècle, tant de patronymes surgissent et disparaissent en un temps très court. On s'explique aussi qu'à partir de la fin du XIV<sup>e</sup> siècle, le mot «affaneur» s'applique à un nombre grandissant de tenanciers parmi ceux qui ont de petites tenures. Situation précaire : de tous les lignages où l'on rencontre des «affaneurs», cinq seulement ont compté des «bourgeois d'Anse». On s'explique enfin que les habitants de Lyon n'aient aucune difficulté à faire cultiver leurs biens (aucun n'est vacant ou mal soigné).

## V – PATRIMOINES ÉTRANGERS

### A – LE POIDS DU SUD (cf. carte n<sup>o</sup> 4)

Oublions les Lyonnais pendant quelques instants.

Parmi les 117 tenanciers habitant ailleurs qu'à Anse, rencontrés dans les terriers et autres textes, 8 seulement résident sur l'autre rive de la Saône (dont 4 à Saint-Bernard). Ce qui confirme l'impression que donne l'étude de la toponymie : Anse tourne le dos au fleuve.

Peu de ces «étrangers» résident au nord : 10 à Villefranche, 2 à Liergues. La frontière du comté semble peu perméable aux investissements, dans cette direction tout au moins.

23 sont à l'ouest, dont 10 à Lachassagne : passée la crête des collines, les terres ansoises ne trouvent plus guère preneur.

Plus de la moitié des tenanciers non ansois habitent dans les trois villages voisins du sud et sud-est :

- 25 à Lucenay (hameau de Chiel compris)
- 25 à Ambérieux (hameau de Billy compris)
- 14 à Quincieux (hameau de Varennes compris)

Une dizaine de tenanciers sont disséminés entre 6 villages situés au-delà; les plus éloignés sont Civrieux et Lissieu.

Les tenanciers qui habitent Ambérieux ou Lucenay sont presque des Ansois, tant sont étroits les liens qui unissent à la petite ville ces deux paroisses limitrophes. Une dizaine de patronyme (Aquarin par exemple) sont portés à la fois à Anse et dans les villages. Nombre de lieux-dits sont cités dans les terriers sans que le notaire juge bon de signaler qu'on est sorti du terroir ansois. Enfin dans les comptes de l'obéance, on trouve les lods et ventes recueillis dans les trois communautés.

Il est difficile de dire si les relations sont plus étroites avec ces deux villages parce qu'il leur est appliqué le même cadre administratif, ou si l'obéance a été organisée en fonction d'un état de choses antérieur. Marcy-sur-Anse et Saint-Cyprien-La-Chassagne font eux aussi partie de la même châtellenie et de la même obéance, mais ne sont pas aussi liés à Anse, humainement ni économiquement, que le sont Ambérieux et Lucenay.

Les Lyonnais sont plus solidement installés dans ces deux paroisses que dans les autres paroisses voisines d'Anse. De plus, Ambérieux et Lucenay sont sur les routes qui vont vers Lyon. Le centre de gravité semble décalé vers le sud, et sans vouloir le reconnaître par un vocabulaire approprié (cf. supra : les chemins), les Ansois sont bel et bien attirés de ce côté.

## *B – LES LYONNAIS, ENFIN*

Pour trouver combien de familles des villages voisins ont possédé des biens à Anse, on ne dispose que d'archives seigneuriales. Aussi le chiffre de 117 énoncé plus haut est-il certainement très inférieur à la réalité. Les mêmes documents mentionnent, parmi les tenanciers de l'extérieur, des Lyonnais. Compter ces derniers est plus facile, grâce aux Nommées. Le catalogue reste incomplet (il faudrait recourir aux Nommées de 1376 et de 1446 également), mais plus proche de la réalité que celui des familles rurales.

10 familles lyonnaises apparaissent avant 1388, dont les Caille et les de Genas. Le Vaillant introduit 29 patronymes nouveaux; des documents variés, 8 autres; enfin les nommées rurales de 1493 contiennent, sur 32 Lyonnais possédés à Anse, 27 noms nouveaux. Soit 74 patronymes en tout.

Une demi-douzaine de ces familles ont acquis également des biens à Lucenay ou Ambérieux. Une vingtaine d'autres ont des biens dans ces villages sans en détenir à Anse.

Les deux sources essentielles étant fort espacées dans le temps, il n'est pas étonnant de voir le contingent des Lyonnais se renouveler presque en son entier. Les familles de la ville connaissent, comme les autres, les épidémies et revers de fortune qui jalonnent le long XIV<sup>e</sup> siècle. De plus la guerre sévit en la région lyonnaise à deux reprises (1360-1365 et 1417-1440), obligeant les citadins à renoncer aux achats en campagne, quitte à compenser ce repli par la suite.

Les caractères généraux du patrimoine rural des Lyonnais étant déjà connus, il suffit de les résumer brièvement, en cherchant en quoi Anse et ses villages satellites se distinguent du reste du Lyonnais.

En 1388, les Lyonnais déclarent 53.500 livres de capital investi hors de la ville, dont 5.882 l. en «pensions», i.e. en rentes constituées, le reste en terres et immeubles. Les biens-fonds couvrent environ 1.600 ha, dont 55 % en vignes, 30 % en terres et 15 % en prés. A cela s'ajoutent plus de 400 immeubles. Tout cela ramassé en une zone étroite, plaquée contre les fleuves, et qui intéresse une quarantaine de paroisses.

Les placements de ce genre sont le fait d'une minorité : 403 chefs de famille sur les 938 inscrits au Vaillant. Parmi eux, environ 65 % d'artisans et 30 % de professions dites du «secteur tertiaire». Mais plus on s'écarte de la ville, plus la part des artisans décroît. La colline de Fourvière et la côtière du Rhône sont colonisées avant tout par des familles modestes qui détiennent un ou deux lopins. Quand on arrive à l'Azergues, on ne rencontre plus guère de Lyonnais exerçant un métier manuel. La concurrence est ici moindre, et les amateurs plus riches. Aussi la valeur moyenne du placement individuel est-elle élevée : en moyenne 49 F sur la colline de Fourvière, et 95 F dans la région d'Anse. Parmi ceux qui possèdent quelque chose à Anse, Aimé du Nyèvre déclare plus de 800 fr., Jean le Viste 220 fr., Jacques Caille 150 fr. etc. Tous personnages fortunés et des plus connus en ville.

Les Lyonnais qui se tiennent au sommet de l'échelle sociale se risquent en effet plus loin que les autres. Il ne leur suffit pas de boire le vin de leurs vignes et de remplir leur marmite des produits de leur terre, comme le font les petites gens. Ils veulent aussi des placements qui «rapportent». Anse est susceptible de leur convenir : des terres fertiles, des relations commodes par terre et par eau, une distance qui n'a tout de même rien d'excessif.

Anse et les villages compris entre la basse Azergues et la Saône supportent en 1388 plus du cinquième des investissements (en valeur) sous des formes diverses. Dans les deux paroisses d'Anse seules, le capital investi est de 4.123 fr., dont 3.153 fr. en biens immobiliers. Les Lyonnais ont là une vingtaine de vignes,

26 pièces de terre, 18 prés et 15 maisons. Les biens-fonds couvrent approximativement 71 ha. La plupart des prés sont loués (en moyenne 1 fr. le seyteur ou 32 ares). Quelques maisons également; mais la plupart doivent servir de «résidence secondaire», d'où l'on peut surveiller la vendange ou la moisson. Par exemple, Pierre du Nyèvre a 6 maisons; il en loue 4 (cela lui rapporte en tout 15 fr. par an). Il garde pour lui, sa famille et ses amis «une maison et son garniment», et une autre «en laquelle est le trueil». Trois des maisons qui sont aux mains des Lyonnais sont en effet pourvues de pressoirs.

Les Lyonnais ont encore ici deux granges, dont une, la plus belle, est estimée 100 F et appartient à P. du Nyèvre. Les rentes constituées, toujours appelées pensions, représentent un capital déclaré de 970 fr.

Tout cela est éparpillé au suprême degré : 36 lieux-dits sont désignés, en 49 mentions. Ce qui fait 1,3 parcelle par lieu-dit... Les Lyonnais se sont introduits dans les vides des exploitations et, ce faisant, ont dû se plier à la dispersion qui est de règle ici.

Ils se plient très facilement, comme dans toutes les paroisses rurales où ils achètent, aux normes juridiques. Le statut de toutes ces parcelles et immeubles n'est même pas mentionné. A quoi bon ? Les terres du comté sont normalement des tenures. Quand un Lyonnais a la chance de pouvoir acquérir un alleu, il le signale. Dans ce secteur, on n'en trouve qu'un : un pré, dans la paroisse d'Ambérieux, que détient Pierre Cristin.

Sautons hardiment un siècle. En 1493, les Lyonnais possessionnés à Anse sont au nombre de 32 (et non plus de 40) et tiennent 97 ha (au lieu de 71). La composition de leur avoir est la suivante :

	1388	1493
Terres	Environ 31 ha	46 ha 16
Vignes	Environ 10 ha	18 ha 36
Prés	Environ 31 ha	32 ha 96
Immeubles	15	23
Pensions	12	33

Avec 97 ha aux mains des Lyonnais, Anse n'est plus en tête des paroisses rurales où ils investissent. En effet, dans 5 autres paroisses du Lyonnais, ils se sont approprié plus de 100 ha (160 ha même dans la paroisse d'Ecully !).

Le vignoble d'Anse attire toujours les citadins, qui détiennent à présent plus de 18 ha, au lieu d'une dizaine cent ans plus tôt. C'est presque une originalité. En effet, les Lyonnais de la fin du XV<sup>e</sup> siècle s'intéressent beaucoup moins à la zone septentrionale du vignoble. Aux abords de la vallée d'Azergues, ils tenaient environ 100 ha en 1388, et pas plus de 61 ha en 1493. Leurs achats, dans ce secteur, se sont concentrés sur le terroir ansois, sans que l'on puisse vraiment expliquer ce choix : vin jugé meilleur ? D'une façon générale, ils recherchent maintenant en priorité les vignes plantées sur la côtère du Rhône, vers Saint-Genis Laval. Dans ce secteur, ils possèdent à présent 237 ha de vignes, contre 77 en 1388.

Les terres ont beaucoup gagné en superficie, les prés un peu moins. Mais l'abondance des détails donnés à propos de ceux-ci montre à quel point l'élevage intéresse les Lyonnais. Maître Léonard Baronnat tient trois prés, sur lesquels on récolte 20 «muaulx» de foin; ils sont abreuvés du bief de son moulin et de l'eau de Saône. Maître Jean Caille a deux prés «ung assis en les Condamines et l'autre en la paroisse d'anse pré devant, où il vient deux muaulx de foin, qui sont abreuvez de ciel». La veuve de H. Colombier tient un pré qui rend 4 muaulx de foin, en la prairie danse au mas de Boudellon (Bourdolan), «qui est abreuvé deaune de pluye et a quatre foyes de la riviere de Saulne». Aucun pré n'est cité sans quelques mots sur ses qualités. Les Lyonnais ont tout lieu de se féliciter de leurs acquisitions : presque tous leurs prés sont irrigués, soit par l'Azergues, soit par la Saône; toutes leurs terres sont «à froment». Rares sont les paroisses du Lyonnais où leur patrimoine rural est d'une telle qualité.

Mais Anse est sans doute un terrain trop connu, trop anciennement prospecté, trop fréquenté. Anse n'est plus à la pointe du progrès. En effet, les nommées rurales de 1493 montrent que les Lyonnais les plus aisés et les mieux pourvus de capital n'hésitent plus à prospecter des villages du plateau lyonnais totalement délaissés cent ans plus tôt. Là, ils sont à leur aise pour créer des granges. Ce sont de belles exploitations spécialisées dans l'élevage, dont les terres sont relativement groupées et peuvent dépasser 40 ha. Ils en ont à Riverie, dans les Monts du Lyonnais, à Mornant et Saint-Andéol, sur le plateau, à Chavanay,... Les hommes d'affaires qui achètent à Anse trouvent d'excellents terrains, mais éparpillés. Les frères Renevier par exemple, détiennent 3 maisons dans la ville; 2 ânées de terre au territoire de Chancel, un pré en la Prairie d'Anse, un autre au mas de Gire; deux jardins, l'un en ville, l'autre près de la porte de Saint-Romain, et 3 «piés» de vigne, en trois endroits différents : Chancel, Pierre Sèche, Granudes. Les pensions, du moins, échappent à ces contingences.

Peu de Lyonnais parviennent à corriger cet éparpillement qui semble de règle, et s'applique à toutes les exploitations quel que soit leur détenteur. On croit deviner leurs efforts. Les Baronnat seuls paraissent en bonne voie.

Ils ont pris pied ici depuis longtemps : Guillaume Baronnat apparaît dans les comptes de l'obéance dès les premières années du siècle. En 1408, il paie 15 l.t. de lods pour des biens qu'il vient d'acheter (le taux pratiqué dans la châtelainie est le quart du prix de vente déclaré). Au tour de ce premier jalon, le patrimoine grossit. En 1493, une demi-douzaine de Baronnat possèdent des biens dans le terroir d'Anse. Guillaume «le vicux» a simplement une pension de 2 écus l'an. Maître Léonard a 2 maisons en ville, qu'il loue 4 l.t., et, plus intéressant, un moulin, sis au mas de Groy, ainsi que 2 terres et 3 prés qu'arrose le bief du moulin. Il possède également 60 hommées de vigne en Gire, et un jardin près de la porte du pont. Les hoirs de Guillaume «le jeune» détiennent 3 vignes (dans trois territoires différents bien sûr), 3 maisons et un pressoir, une terre de 5 ânées au Grand Champ, et surtout une grange et les terres «atochant», mesurant 6 ânées (4 ha 68). Cette grange, située au territoire de Charogneau, à moins de 2 km d'Anse, devait se maintenir longtemps. Le hameau de «La Grange Barona» marque son emplacement sur nos cartes d'Etat-Major.

Malgré tout, nous n'avons là aucune exploitation cohérente comparable à celles qui commencent à se multiplier au S.O. de Lyon. Autour du moulin, environ 7 ha; autour des bâtiments de la «Grange», un peu plus de 4 ha.

## CONCLUSION

Le terroir d'Anse est des plus doués : vins, grains, foin, tout y réussit. Il peut nourrir une forte population environ 2.000 habitants à la fin du XVe siècle, vivant presque tous d'agriculture, quitte à ce que beaucoup travaillent la terre d'autrui.

La richesse du sol, la variété des productions, la faible distance, ont tôt excité les convoitises des Lyonnais aisés. Dès la fin du XIVe siècle, aucun autre terroir du comté n'attire aussi fortement les capitaux.

Cette enquête sur l'appropriation du sol, dont les sources sont précaires et les résultats fort maigres, doit se clore par des interrogations.

Des repères couramment cités par les habitants, le parler quotidien exclut les rivières, dangereuses voisines, et les chemins qui osent s'en approcher. Les terriers seigneuriaux citent peu de tenures dans la plaine inondable. Est-ce l'arrivée des Lyonnais qui l'a transformée, qui l'a tapissée de vertes prairies de fauche qu'un système collectif permet d'irriguer : Bref, les habitants de Lyon ont-ils pris aux Ansois leurs meilleurs terrains d'élevage, ou leur ont-ils donné l'exemple en aménageant les marécages ?

Anse faillit avoir un artisanat du XIV<sup>e</sup> siècle. La boucherie et l'industrie du cuir pouvaient lui donner une structure socio-professionnelle diversifiée, mais cet épisode fut éphémère. Au XV<sup>e</sup> siècle, Anse paraît refuser l'artisanat, comme les Lyonnais plus tard refuseront l'industrie de la soie. Concurrence accrue du dehors ? Gains trop facilement obtenus par la vente des denrées agricoles ? On ne sait. Toujours est-il que la seconde agglomération du comté reste un bourg rural, un marché agricole. Ses leaders, ses « bourgeois », sont des agriculteurs. Les notables qui ne vivent pas de la terre sont des robins, des officiers seigneuriaux, des ecclésiastiques, ... L'élite locale défendrait-elle mieux les bonnes terres, les prés de fauche, si elle n'était pas formée que de professions libérales et de cultivateurs ?

La forte densité du peuplement, le partage du terroir en trois zones d'aptitudes différentes, la coutume de léguer des biens fonciers, qui persiste longtemps, maintiennent la dispersion des patrimoines et des exploitations. Cette contrainte pèse même sur les Lyonnais. Hormis les Baronnat, qui s'obstinent et réussissent, les Lyonnais les plus entreprenants s'en vont ailleurs fonder des granges. De ce fait, tant par l'étendue des terres acquises que par la forme que prennent les placements fonciers, Anse n'est plus en tête des paroisses rurales auxquelles s'intéressent les Lyonnais à la fin du XV<sup>e</sup> siècle. A la même époque, les notables de Saint-Symphorien-sur-Coise créent eux-mêmes des granges autour de leur ville. La terre d'Anse, surchargée d'hommes, les immeubles et parcelles grevées de pensions, les patrimoines émiettés, se défendent d'eux-mêmes contre le remembrement, contre les initiatives apportées du dehors.

*Marie-Thérèse LORCIN*

## NOTES

1. Cf. M. Th. LORCIN : *Les campagnes de la région lyonnaise aux XIVe et XVe siècles*, Lyon, 1974.

2. Cf. M. Th. LORCIN : Une bourgade artisanale des Monts du Lyonnais : Saint-Symphorien-sur-Coise aux XIVe et XVe siècles, in *Le Moyen Age*, 1973 n<sup>o</sup> 3-4.

## SOURCES

Les principales se trouvent aux Archives Départementales du Rhône, dans la série G.

4 G	testaments (plus d'une centaine intéressent Anse)
10 G 1961	censive de Brienne
10 G 1962, 4	terrier pour D. de Gleteins
10 G 2457, 1	terrier pour G. Lambert
10 G 2455, 2	terrier pour G. Lambert
10 G 1958, 4	échange Chiel/chapitre cathédral
10 G 1279, 1	terrier du seigneur de Lanay
10 G 1362, 2	terrier de la prébende Saint-Clair
10 G 2456	terrier pour le chapitre Saint-Jean
10 G 1362, 3	terrier de la prébende Saint-Clair
10 G 2479	terrier de la rente de Trezette
10 G 1939	acquisitions
10 G 2477	terrier de la rente de Trezette

(Les documents ci-dessus sont dans l'ordre chronologique).

- 10 G 1954, 1955, 1956, 1957, 1958 : hommages.  
 10 G 1946, 1 f<sup>o</sup> \*4 et sq. : récoltes de raisins de 1468  
 10 G 1935, 3 : accord de 1470  
 10 G 1944, 1, 2, 3 : comptes de l'obéance.

Les autres liasses utilisées, moins importantes, ne sont pas mentionnées ici.

## Série E

- Chiel, 1 : terrier pour Jean de Chiel  
 Chiel, 2 : terrier pour A et M. de Chiel

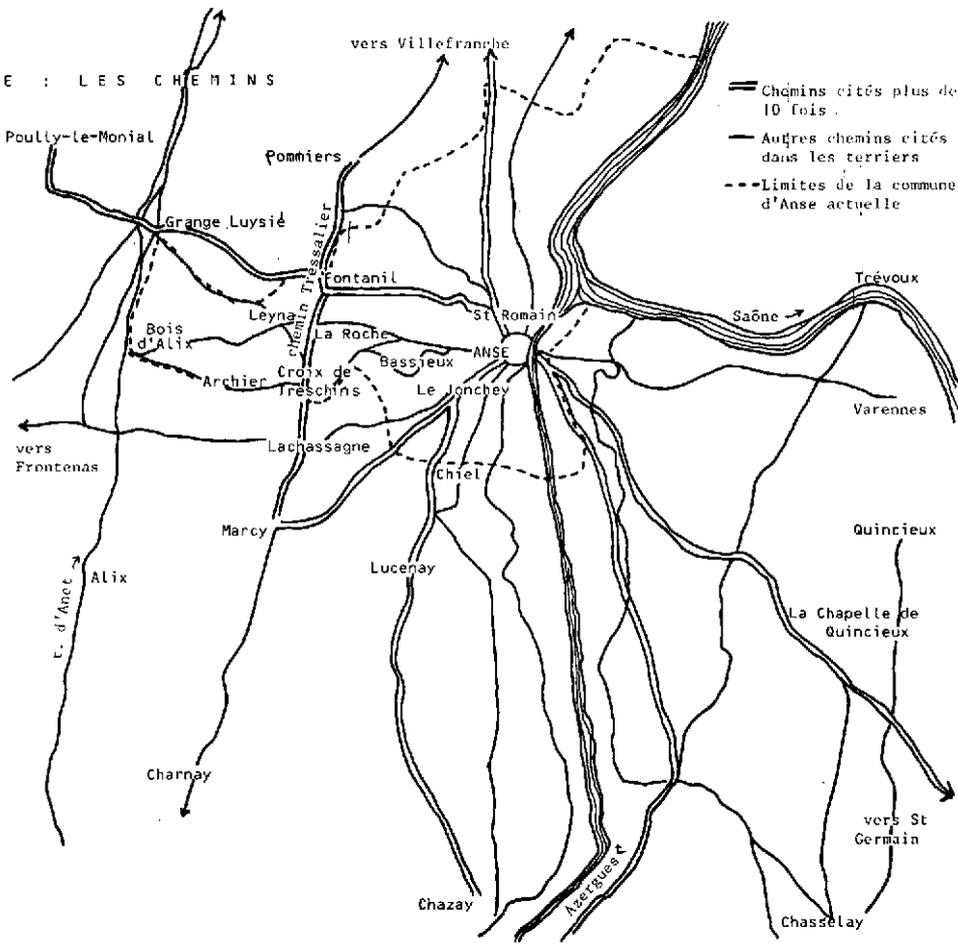
Aux Archives de la ville de Lyon :

Série CC, 56, 1 et 2 : nommées rurales.

Les nommées de 1388 ou *Vaillant* ont été publiées en 1927 par E. Philipon et Ch. Perrat.

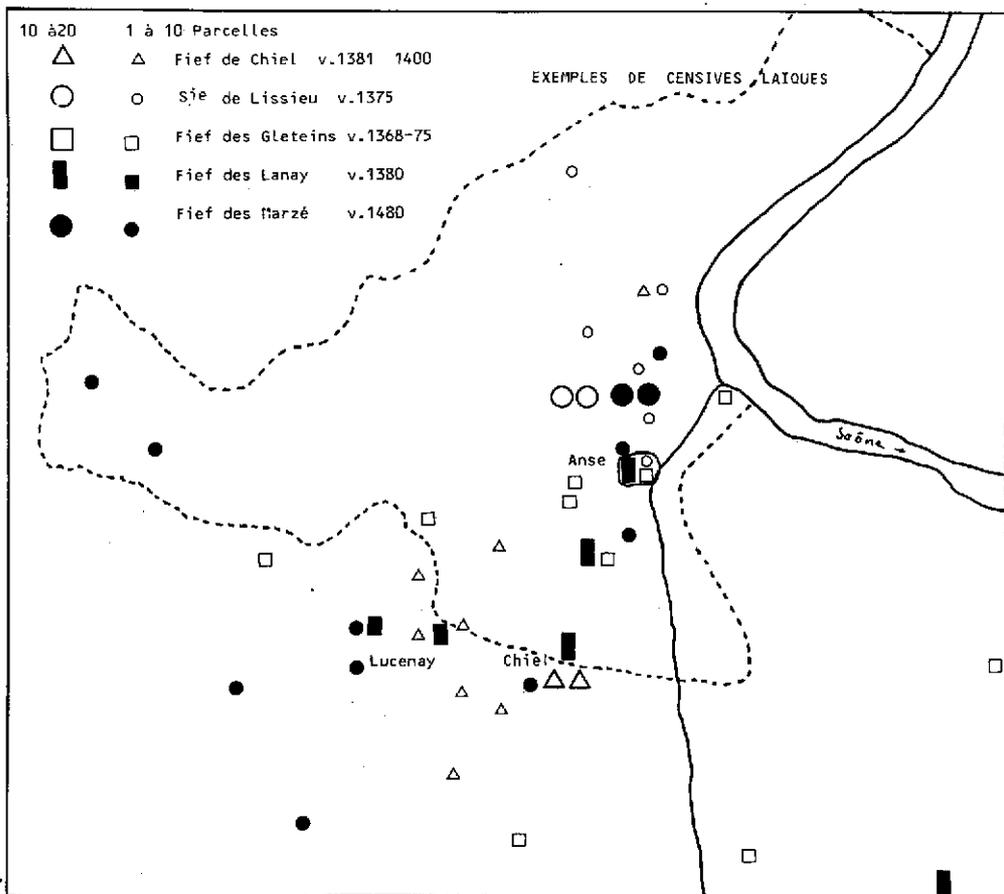


ANSE : LES CHEMINS



- == Chemins cités plus de 10 fois .
- Autres chemins cités dans les terriers
- - - Limites de la commune d'Anse actuelle

CARTE N° 2



CARTE N° 3

## CARTE N° 4

